



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Courrier réservé du 15 mars 2022
N° d'enregistrement GED :

13 133

Date courrier	Expéditeur	Objet	N° chrono
14/03/22	Mairie de St Julien l'Ars	Motion relative au projet d'autoroute Poitiers-Limoges votée par le Conseil Municipal de St Julien l'Ars	PREF86/2022A/ 341

Corps Préfectoral	Observations	VISA
M le Préfet		
Mme la Secrétaire Générale		
Mme la Directrice de Cabinet		
Observations complémentaires		

Services	Attribution	Information
M le Préfet		x
Mme la Secrétaire Générale		x
Mme la Directrice de Cabinet		x
SP CHATELLERAULT		
SP MONTMORILLON		
SDS		
BRE		X
COMMUNICATION		
DCL (BCL)		X
DCPPAT /BE		X
SGc		
CERT-SIV		
DDT		
DDETS (Direction)		
DDETS (DPV - DDFE)		
DDPP		
DDFIP		

Services	Attribution	Information
UBD DREAL		
DDARS		
UDAP		
ONAC		
RECTORAT		
DASEN		
DASEN (SDJES)		
DDSP		
GENDARMERIE		
SDIS		
TA		
DREAL	X	
DIRECCTE		
ARS		
DRAC		
DRAAF		

Services attributaires : pour suite à donner

Services pour information : éléments à communiquer le cas échéant au service attributaire



MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

Monsieur Le Préfet
Préfecture de la Vienne
Place Aristide Briand
86000 POITIERS



Saint Julien l'Ars, le 14 mars 2022

Monsieur Le Préfet,

Je tenais à porter à votre connaissance la motion relative au projet d'autoroute Poitiers-Limoges votée par le Conseil municipal de la commune de Saint Julien l'Ars en sa séance du 2 mars 2022 dans le cadre de la concertation préalable organisée par les services de l'État.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Monsieur Le Préfet, mes meilleures salutations.

Le Maire



Béatrice VANNESTE

Motion transmise à :

- Monsieur Le Préfet de la Vienne
- Madame La Présidente de Grand Poitiers
- Monsieur Le Président du Conseil Départemental

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT JULIEN L'ARSDÉLIBÉRATION N° 12
DU 2 MARS 2022

Séance du 2 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 17
Absents : 6
Pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 20
Pour la motion proposée : 18
Contre la motion proposée : 0
Abstention : 2

Date de convocation
24 février 2022

Date d'affichage
24 février 2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

11 mars 2022

Publication du :

11 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le 2 mars 2022, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Madame Béatrice VANNESTE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, occasionnellement dans la salle polyvalente de la commune de Saint Julien l'Ars en raison des mesures exceptionnelles imposées par l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Madame Béatrice VANNESTE, Maire.

Étaient présents :

Madame Béatrice VANNESTE, Monsieur Benoit ROUSSEAU, Madame Brigitte LEROUX, Monsieur Jean-Philippe BERJONNEAU, Madame Laurence GÉNIER, Monsieur Jean-Luc VERGNAUD, Madame Stéphanie CHOPIN, Monsieur Lionel GRATREAU, M. Robert SIMON, Madame Sandrine QUAIS, Monsieur Julien BARRAULT, Madame Sophie MOUTON, Madame Jessica BARBOSA FERREIRA, Madame Isabelle QUELLA-GUYOT, Monsieur Alain GRIS, Madame Josiane MARTIN et Monsieur Aymeric COMMUNEAU.

Procurations :

M. Stéphane COURILLAUD donne procuration à Mme Laurence GÉNIER.
Mme Tatiana COLLOT donne procuration à M. Jean-Philippe BERJONNEAU.
M. Éric CHIRON donne procuration à Mme Brigitte LEROUX.

Étaient excusés :

M. Cyrille PAGET, M. Stéphane COURILLAUD, Mme Catherine COLOMBEAU, Mme Sandrine MOREAU, Mme Tatiana COLLOT, M. Éric CHIRON.

A été nommé comme secrétaire de séance : M. Julien BARRAULT

Motion du Conseil Municipal de Saint Julien l'Ars sur le projet
d'autoroute Poitiers-Limoges

Par 18 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve la motion suivante :

Une concertation préalable au sujet d'une autoroute de Poitiers à Limoges est engagée par l'état du 4 janvier au 20 mars 2022. Elle répond au constat partagé de déplacements trop difficiles entre les deux agglomérations par l'état et par de nombreux acteurs locaux. La construction d'une autoroute financée par une concession est-elle la meilleure solution face aux enjeux de mobilité et transition écologique ?

La concertation est un aboutissement qui permettra d'identifier des voies possibles d'amélioration du projet.

Le constat démontre une vitesse moyenne de 60KM/H pour relier Poitiers à Limoges par la route actuelle, soit plus de deux heures de temps de trajet avec plus de 120 accidents recensés sur les 5 dernières années.

L'état agit pour améliorer les conditions de circulation avec deux déviations réalisées à Fleuré et à Bellac. En complément 5 projets sur cet itinéraire sont inscrits pour études ou travaux au contrat de plan état-région (CPER) 2015-2020 de la région Nouvelle-Aquitaine.

- Aménagement de l'entrée sud-est de Poitiers à Mignaloux Beauvoir
- Déviation de Lussac les Châteaux
- Aménagement 2x2 voies au nord de Limoges

• Aménagement de crèzeaux de dépassement au sud de Bellac

- Aménagement du contournement nord de Limoges (RN 520) entre l'A20 et la RN 147

La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique : augmentation des températures de 1,4°C au cours du XXI^e siècle, phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse...).

Face à ce constat, les élus de Nouvelle-Aquitaine ont adopté la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : Néo Terra. Elle se fixe 11 ambitions, L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030:

1. Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
2. La transition agroécologique
3. La Transition des entreprises
4. Les mobilités propres
5. Un urbanisme durable
6. Un nouveau mix énergétique
7. Objectif 0 déchet
8. La préservation de la biodiversité
9. La préservation de la ressource en eau
10. La préservation des terres agricoles et forestières
11. La région une administration exemplaire

Le report modal vers les transports collectifs, ou les modes actifs, est un enjeu primordial de la transition écologique. Toutefois, le territoire néo-aquitain étant largement rural, les solutions classiques de transport collectif se heurtent à de réelles difficultés comme la vétusté du réseau ferroviaire qui entraînent des retards et rallongent les temps de parcours. La Région engage un plan rail, destiné à engager la régénération des réseaux ferroviaires régionaux.

La Région souhaite également favoriser le report modal des marchandises vers le ferroviaire et le maritime. Aujourd'hui, en France, 90 % des marchandises sont transportées par la route. Cette prééminence pour le mode routier est également présente en Nouvelle-Aquitaine (97 %) et elle montre aujourd'hui ses limites : axes routiers surchargés et sur-sollicités, pollution chronique de l'air qui va en s'accroissant, nuisances sonores grandissantes pour les riverains.

Le projet d'autoroute, aujourd'hui estimé à plus d'1 milliard d'euros dont 771 millions d'euros d'investissement public sera nécessairement réévalué de fait par les crises successives que traverse notre pays, son éventuelle mise en service étant programmée entre 2030 et 2035.

Il est également avancé un aménagement 2x2 voies estimé à 450 millions d'euros à ce stade. 12000 véhicules (dont 1800 poids lourds) par jour soit l'émission de CO₂ de 27,1 kg/km est-ce vraiment l'alternative pour préserver notre planète, pour réduire de façon durable les accidents ? A noter qu'en transport ferroviaire l'émission de CO₂ atteint 3,7kg/ km soit 7 fois moins polluant que la voiture.

Les agglomérations de Grand Poitiers et Limoges métropole travaillent activement de leur côté au maillage territorial favorisant la fluidité des mobilités collectives.

La loi d'orientations des mobilités (LOM) publiée au journal officiel le 26 décembre 2019 définit une réorientation claire des investissements en faveur des transports du quotidien.

5 programmes d'investissements prioritaires sont retenus :

1. L'entretien des réseaux existants constitue la première des priorités pour la décennie à venir. Des moyens sans précédents seront mobilisés sur 10 ans : ils augmenteront de 31 % sur 2018-2027 par rapport à la décennie précédente et seront en hausse de 70 % sur les gros travaux de rénovation. La même logique est menée sur le réseau ferroviaire existant : la réforme du système ferroviaire a confirmé une hausse de 50 % des investissements, soit 3,6 Md€ par an, consacrés en priorité à la remise à niveau du réseau existant. L'Etat a ici un rôle essentiel à jouer : entretenir le réseau et développer le ferroutage.

AR PREFECTURE

036-2156 02265-20220302-D3622_12-DE

Reçu le 11/03/2022

2. La désaturation des grands nœuds ferroviaires doit aussi permettre de donner toute sa place au train dans les déplacements du quotidien autour des métropoles, et dans les liaisons avec les villes moyennes. 2,6 Md€ seront investis sur 10 ans dans cet objectif.

3. L'accélération du désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux est également nécessaire, et sera portée à travers une vingtaine d'opérations pour un montant de 1 Md€ sur 10 ans.

4. Le développement de l'usage des mobilités propres, partagées et actives au quotidien mobilisera par ailleurs l'Etat, à travers plusieurs appels à projets à hauteur de 1,2 Md€ sur 10 ans, pour accompagner les autorités organisatrices. Cela intègre la création d'un fonds vélo doté de 350 M€.

5. Enfin, le renforcement de l'efficacité et du report modal dans le transport de marchandises sera soutenu, avec 2,3 Md€ investis par l'Etat sur 10 ans.

Un cas sur le territoire A10 et N10 entre Poitiers et St André de Cubzac conduit à constater que les poids lourds continuent d'emprunter la N10 gratuite liée à leurs limitations de vitesse et l'intérêt des entreprises de transport avec un économie d'une soixantaine d'euros.

Il est aussi important de prendre en considération les changements de mode de vie liées au télétravail, en moyenne 2 jours par semaine.

Fort de ces différents éléments le conseil municipal de St Julien l'Ars déclare que 2x2 voies « gratuites » ou une autoroute Poitiers Limoges n'apportent pas de réelles solutions à la problématique tant en transition écologique, qu'en émission de CO2, qu'en risque accidentogène, qu'en préservation des terres agricoles. Le conseil municipal rejette les deux projets. Le conseil municipal propose une véritable réflexion sur le ferroutage et le transport collectif des voyageurs et engage l'Etat à orienter judicieusement ses programmes d'investissement.

L'éventualité d'une autoroute Poitiers Limoges rejoint une réflexion sur l'aménagement de l'entrée sud-est de Poitiers cité dans le dossier de concertation de l'autoroute et dans le dossier de concertation de la RN 147 de mars 2019.

Le conseil municipal de Saint Julien l'Ars privilégie des modes de déplacements propres avec le transfert des poids lourds sur le rail et la priorité aux transports en commun fluides et complémentaires pour les usagers. Selon cette orientation, le nombre de véhicules fortement réduit sera-t-il opportun d'envisager alors une déviation ? Le conseil municipal de Saint Julien l'Ars s'oppose à toute infrastructure routière de contournement supplémentaire, réaffirme sa volonté de développer les mobilités multimodales à l'entrée sud-est de Poitiers, à la rénovation des lignes ferroviaires et à tout mode de déplacements doux non impactant pour l'environnement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Julien l'Ars



Le Maire

Béatrice VANNESTE